

LA DIFFUSION, LA PUBLICATION OU LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, N'EST PAS AUTORISÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU UNE TELLE COMMUNICATION VIOLERAIT LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN LA MATIÈRE

AUTORISATION DONNÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE DE NOTIFIER L'OPÉRATION

LEVÉE DE LA CONDITION D'AUTORISATION RELATIVE À LA PROCÉDURE ANTITRUST

PART SIGNIFICATIVE DU CAPITAL APPORTÉ À DATE

- **Autorisation de notifier formellement l'opération reçue de la Commission européenne le 24 octobre 2024 au terme d'une procédure de pré-notification**
- **Les apports à date, cumulés à la participation déjà détenue par Fnac Darty, représenteraient plus de 41 %¹ du capital d'Unieuro**
- **La période d'offre sera clôturée le 25 octobre 2024 à 17h30**

Enrique Martinez, Directeur général de Fnac Darty, a déclaré : « Les apports à date, cumulés à la participation déjà détenue par Fnac Darty, représenteraient plus de 41 % du capital d'Unieuro, dont plus de 25 % apportés pour la seule journée d'aujourd'hui. Les actionnaires ont jusqu'à demain, 25 octobre, à 17h30 pour apporter leurs titres, le dernier jour étant généralement très dynamique. Par ailleurs, c'est avec satisfaction que nous accueillons l'autorisation de la Commission Européenne de notifier formellement notre projet d'acquisition d'Unieuro. Avec la levée de la condition antitrust et les apports constatés à date, nous franchissons ce soir une étape importante pour le succès de notre offre. »

AVIS ÉMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 36 DU RÈGLEMENT DE LA CONSOB ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NO. 11971 DU 14 MAI 1999, TELLE QU'ULTÉRIEUREMENT INCORPORÉE ET MODIFIÉE (LE « RÈGLEMENT RELATIF AUX ÉMETTEURS »)

Il est fait référence à l'offre publique mixte volontaire (l'« Offre ») régie par les articles 102 et 106, paragraphe 4, du décret législatif italien n°. 58 du 24 février 1998, tel qu'ultérieurement incorporé et modifié (le « CFA »), lancée par Fnac Darty SA (« Fnac Darty ») et RUBY Equity Investment S.à r.l. (« Ruby ») et ensemble avec Fnac Darty, les « Offrants ») sur l'ensemble des actions ordinaires d'Unieuro S.p.A. (« Unieuro » ou l'« Émetteur ») non encore détenues par les Offrants, y compris les actions auto-détenues ou qui seront auto-détenues, directement ou indirectement, par Unieuro.

Il est rappelé, tel que communiqué au marché le 7 octobre 2024 conformément aux articles 36 et 43 du Règlement Relatif aux Émetteurs, que les Offrants ont notifié leur décision de modifier la Condition

¹ Sur la base des résultats fournis par l'intermédiaire chargé de coordonner la collecte des ordres

de Seuil Minimal, en abaissant la participation requise pour sa réalisation d'un montant supérieur à 90 % à un montant au moins égal à 66,67 % du capital social d'Unieuro.

Tous les termes non définis dans le présent communiqué ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Document d'Offre, approuvé par la Consob par la délibération n° 23231 du 23 août 2024, et publié le 24 août 2024 (le « Document d'Offre »), entre autres, sur le site internet d'Unieuro (www.unieurospa.com) et sur le site internet de Fnac Darty (www.fnacdarty.com).

CONDITIONS SUSPENSIVES. RENONCIATION A LA CONDITION D'AUTORISATION

Comme indiqué dans le Document d'Offre, l'Offre est soumise à la réalisation et/ou à la renonciation par les Offrants à chacune des Conditions Suspensives décrites dans la Section A « Avertissements », Paragraphe. A.1, y compris la Condition d'Autorisation.

À cet égard, il convient de noter qu'aujourd'hui, faisant usage de la faculté prévue à cet effet dans le Document d'Offre, les Offrants ont accepté de renoncer à la Condition d'Autorisation. A cet égard, les Offrants annoncent que la Commission européenne a autorisé les Offrants à notifier formellement l'opération à l'issue d'une phase de pré-notification qui a débuté le 9 août 2024.

Il est précisé qu'aucun sujet de concurrence n'a été identifié au cours de la phase de pré-notification. En conséquence, il est improbable que l'opération soit rejetée ou soit conditionnée à des mesures correctives dans le cadre de l'examen formel de l'opération par la Commission européenne.

Tel qu'indiqué dans le Document d'Offre, les Offrants se réservent, en tout état de cause, le droit de renoncer à, et/ou de modifier en tout ou en partie, dans la mesure permise par les dispositions réglementaires et législatives applicables, une ou plusieurs des autres conditions suspensives autres de la Condition d'Autorisation, à leur discrétion.

Avertissement légal

L'Offre est lancée exclusivement en Italie et sera faite sur une base non discriminatoire et dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les détenteurs d'actions Unieuro, tel que décrit dans l'avis publié conformément à l'article 102 du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 et tel que décrit plus en détail dans le document d'offre, le document d'exemption et la déclaration de l'émetteur préparée par le conseil d'administration d'Unieuro conformément à l'article 103, paragraphes 3 et 3-bis, du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 qui ont été publiés conformément à la réglementation applicable.

L'Offre n'a pas été et ne sera pas faite aux Etats-Unis d'Amérique (y compris leurs territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) (les « Etats-Unis »), au Canada, au Japon, en Australie et dans toute autre juridiction où la réalisation de l'Offre ou l'apport d'actions ne serait pas conforme aux lois ou réglementations sur les valeurs mobilières ou autres de cette juridiction ou nécessiterait un enregistrement, d'approbation ou de dépôt auprès d'une autorité réglementaire (ces juridictions, y compris les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie, les « Pays Exclus »), en utilisant les instruments nationaux ou internationaux de communication ou de commerce des pays exclus (y compris, à titre d'illustration, le réseau postal, la télécopie, le télex, le courrier électronique, le téléphone et l'internet), par le biais d'une structure de l'un des intermédiaires financiers des pays exclus ou d'une autre manière. Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise pour rendre l'Offre possible dans l'un des pays exclus.

Les copies, complètes ou partielles, des documents relatifs à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne sont pas et ne doivent pas être envoyées, ou transmises de quelque manière que ce soit, ou distribuées de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, dans les Pays Exclus. Toute personne recevant de tels documents ne doit pas les distribuer, les envoyer ou les expédier (que ce soit par la poste ou par tout autre moyen ou dispositif de communication ou de commerce international) dans les Pays Exclus. Tout document relatif à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme une offre d'instruments financiers adressée à des personnes domiciliées et/ou résidant dans les Pays Exclus. Aucune valeur mobilière ne peut être offerte ou vendue dans les Pays Exclus sans une autorisation spécifique conformément aux dispositions applicables du droit local des Pays Exclus ou une renonciation à cette autorisation.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription d'actions.

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être distribués aux Etats-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas, ou ne fait pas partie, d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux Etats-Unis. Les titres de Fnac Darty n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le U.S. Securities Act et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption applicable, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'est pas prévu d'enregistrer les titres mentionnés dans le présent document aux États-Unis ni de faire une offre publique de ces titres aux États-Unis.

À propos de Fnac Darty

Présent dans 13 pays, Fnac Darty est un leader européen de la vente de produits de divertissement et de loisirs, d'électronique grand public et d'électroménager. Le Groupe, qui compte presque 25 000 collaborateurs, dispose d'un réseau multiformat de plus de 1.000 magasins à fin décembre 2023, et se positionne comme un acteur majeur du e-commerce en France (plus de 27 millions de visiteurs uniques par mois en moyenne) avec ses trois sites marchands, fnac.com, darty.com et natureetdecouvertes.com. Acteur omnicanal de premier plan, Fnac Darty a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards d'euros en 2023, dont 22% en ligne. Pour plus d'informations : www.fnacdarty.com

CONTACTS

ANALYSTES / INVESTISSEURS

Domitille Vielle – Directrice des relations investisseurs – domitille.vielle@fnacdarty.com – +33 (0)6 03 86 05 02

Laura Parisot – Chargée de relations investisseurs – laura.parisot@fnacdarty.com – +33 (0)6 64 74 27 18

PRESSE

Marianne Hervé – mherve@image7.fr – +33 (06) 23 83 59 29